



Divorce demandé par madame

Par **Igreoire**, le **25/03/2009** à **17:15**

Monsieur est convoqué à la conciliation :
est il obligé d'y aller dans la mesure où il veut refuser le divorce
dans ce cas, peut il directement écrire au jaf qu'il ne se rendra pas à cette convocation
dans la négative, est il obligé de prendre un avocat dès maintenant
de plus, peut il demandé qu'un médiateur soit nommé pour discuter avec madame afin
d'essayer de mesurer les conséquences d'un tel acte après "à années de mariage
merci